

6- 207/EX : Séance du 15 Octobre 2019

207è SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO

9 - 23 OCTOBRE 2019

DEBAT GENERAL : 14 – 15 Octobre

INTERVENTION D'EBENEZER NJOH MOUELLE

REPRESENTANT DU CAMEROUN

Madame La Présidente de La Conférence Générale,

Monsieur Le Président du Conseil Exécutif

Madame La Directrice Générale,

Une vigoureuse initiative est engagée depuis deux ans en vue de rendre plus efficaces les méthodes de travail et assurer une grande visibilité à l'Unesco, entre autres objectifs pertinents. Madame la Directrice Générale l'a baptisée du nom de « Transformation Stratégique de l'Unesco ». Si dans l'esprit des uns et des autres ce projet n'est pas apparu en toute sa clarté au début, le Document 207 EX/5.III.E que nous trouvons dans notre dossier en cette session, permet d'y voir de plus en plus clair aujourd'hui.

Nous saluons le travail en train d'être abattu par l'Unité de Soutien et par tous les autres acteurs dans les divers compartiments de cette réforme, en particulier dans le cadre des piliers 2 et 3. Nous pensons à l'essai de mise en pratique de l'idée de mobilité du personnel, à la nouvelle politique de délégation des pouvoirs, à l'idée d'instaurer dès janvier 2020 un cycle annuel d'évaluation des performances, entre autres actions, pour le pilier 2 et, pour le pilier 3, notre attention s'est intéressée à l'organisation jamais réalisée avec cette ampleur auparavant, d'un assez grand nombre de rencontres de dialogues entre les Délégués Permanents et les Sous-Directeurs Généraux des secteurs, comme elle s'est intéressée aux préoccupations d'adaptation des programmes aux défis du XXI è siècle, toujours dans le cadre du pilier3. Nous félicitons l'Unité de Soutien pour avoir produit sept clips vidéo dédiés à la Transformation Stratégique.

Peut-être aurait-il été utile d'organiser la projection devant les membres du Conseil Exécutif en cette session, de quelques-uns voire même de tous les sept clips-vidéo? Cela aurait contribué à éclairer davantage la vision à nous faire des changements programmés. Il n'est pas impossible que cela ait été fait pendant

les rencontres de dialogues entre les Délégués permanents et les Sous-directeurs généraux, voire pendant les réunions du Groupe préparatoire ? Mais le Conseil Exécutif c'est le Conseil Exécutif. Il a ses droits !

Nous apprécions hautement la réorganisation du Secteur Priorité Afrique qui voit intégrer en son sein l'Unité en Charge de l'Appui au Réseau Hors-Siège, pour une meilleure coordination sur le terrain.

Le Rapport sur le dialogue structuré, objet du document 207EX/5.III.INF, en son paragraphe 6 laisse entendre qu' ***en l'état (actuel), le dialogue structuré sur le financement ne paraît...guère en mesure d'obtenir des engagements importants de la part des donateurs actuels et futurs pour des financements plus prévisibles et affectés de manière moins restrictive, ni d'atteindre son objectif global consistant à garantir la viabilité du financement du Programme C/5*** . Toujours selon ce Rapport, en l'état actuel de sa pratique, le dialogue manquerait de quelque chose, à savoir ***un processus structuré dans le cadre duquel chaque réunion s'appuierait logiquement et intentionnellement sur les précédents dialogues multilatéraux ou bilatéraux*** (Paragr.5). Nous aimerions savoir si le Guide Unesco pour la mobilisation des ressources, assorti d'un Plan de collecte, tel que présenté sous le pilier 3 du Document 207EX/5.III.E serait conçu pour combler le vide signalé dans ce Rapport et dont nous faisons état ici ? Pourrait-on nous donner une idée sur la manière de faire fonctionner cette correction, notamment dans le cadre des recommandations par lesquelles se termine ce rapport?

S'agissant de la mobilité du personnel conçue comme un principe permanent pour renforcer les moyens d'action de l'Unesco, n'y aurait-il pas à craindre l'apparition d'éventuels effets pervers que pourrait générer cette mobilité ?

Nous terminons en disant notre soutien à la proposition contenue dans le document 207 EX/5.I.B invitant à revoir le positionnement du Fonds International pour la Culture, (FIPC) dans le contexte du Programme de Développement durable à l'horizon 2030, conformément à la Décision 205EX/5.I. D.

A cet égard, il est effectivement clair que le Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) qui investit dans des projets porteurs de changements structurels correspond mieux que le FIPC aux priorités du programme relatif à la culture.

Je vous remercie de votre attention.